



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 02990

Numéro SIREN : 409 593 431

Nom ou dénomination : MUTER LOGER

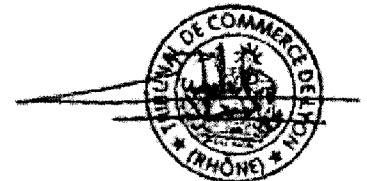
Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2016 sous le numéro de dépôt A2016/020453



4753096

Dénomination : MUTER LOGER
Adresse : 8 chemin du Jubin 69570 Dardilly -FRANCE-
n° de gestion : 1996B02990
n° d'identification : 409 593 431
n° de dépôt : A2016/020453
Date du dépôt : 25/07/2016

Pièce : Extrait de décision(s) de l'actionnaire unique du
13/06/2016



4753096

MUTER LOGER
Société par actions simplifiée au capital de 220 000 euros
Siège social : 8 Chemin du Jubin, 69570 DARDILLY
409 593 431 RCS LYON

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 13 JUIN 2016

.../...

CINQUIEME DECISION

L'associée unique nomme, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeur Général de la Société, pour une durée égale à celle du mandat de président de la société TVH :

Monsieur Thomas CHARBONNIER
Né le 21 octobre 1983 à LYON 9^e (69)
De nationalité française
Demeurant 120 Chemin de la Muselière 69380 DOMMARTIN.

Monsieur Thomas CHARBONNIER disposera des pouvoirs suivants :

Il pourra procéder :

- au recrutement du personnel, à l'exception des cadres,
- au règlement des déménageurs,
- au règlement des autres fournisseurs d'un montant inférieur ou égal à DIX MILLE euros 10 000 €),
- à la réalisation d'investissements d'un montant inférieur ou égal à DIX MILLE euros (10 000 €).

Toutefois, Monsieur Thomas CHARBONNIER ne pourra user des pouvoirs de direction générale que sous les réserves suivantes :

le Directeur Général de la société ne pourra pas, sans l'accord préalable de l'associé unique, effectuer les opérations suivantes :

- l'embauche de tout salarié cadre,
- l'acquisition, cession d'actifs immobiliers assorties ou non de contrat de crédit-bail,
- l'acquisition, cession, ou apport de branche d'activité, de fonds de commerce ou de tout droit ou bien immobilier,
- la création, cession, apport, acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises ou groupements quelconques,
- la conclusion de contrats d'agents commerciaux ou de VRP,
- la conclusion d'accords, contrats de distribution, de franchise, de concession,
- la création, cession, acquisition de filiales,
- la création ou suppression de succursales, agences ou établissements de la société,
- la prise ou mise en location gérance de branche ou fonds de commerce,
- la prise ou mise en location de tous biens immobiliers,
- la réalisation d'investissements d'un montant supérieur à DIX MILLE euros (10 000 €),
- la conclusion et résiliation de tous baux,

- la conclusion de crédits baux, d'emprunts et/ou découverts bancaires sous quelque forme d'un montant supérieur à DIX MILLE euros (10 000 €),
- la prise de cautions, avals, garanties, hypothèques ou nantissements à donner par la société,
- l'adhésion à un groupement d'intérêt économique et à toute forme de société ou d'association pouvant entraîner la responsabilité solidaire ou indéfinie de la société,
- tout achat et/ou vente de droits de propriété intellectuelle, de sites internet.

Conformément aux statuts, Monsieur Thomas CHARBONNIER aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Thomas CHARBONNIER ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

SIXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Certifié conforme
La Présidente

